

Enfin, comme gage de tous les biens que vous avez demandés pour Nous et pour tout le monde fidèle, recevez la bénédiction apostolique. Nous vous la donnons à tous avec amour, comme preuve de notre bienveillance toute particulière.

PIE IX, PAPE.

— 000 —

*Indulgences accordées aux personnes qui visitent le sanctuaire de la Bonne Ste. Anne de Beaupré.*

10. Une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, accordée à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment contrits et s'étant confessés, feront la communion dans l'église de Ste. Anne de Beaupré, y prieront pour la propagation de la Foi et suivant l'intention du Souverain Pontife. (Indult du 9 février 1873).

20. Une indulgence de sept ans et sept quarantaines accordée à tous les fidèles qui, vraiment contrits, visiteront l'église paroissiale de Ste. Anne de Beaupré, et prieront pendant quelque temps, avec dévotion, pour la propagation de la Foi et suivant l'intention du Souverain Pontife. (Décret du 15 octobre 1871).

30. Une indulgence de quarante jours accordée par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Québec à tous les fidèles qui assisteront avec dévotion à la procession qui se fait, deux fois par mois, dans cette église. (Décret du 31 octobre 1871).

40. Une indulgence de quarantè jours accordée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec à tous ses fidèles, à chaque fois que